

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demandes de prorogations de garantie d'emprunt formulées par
la Coopérative Soliha Méditerranée - BLI.
Opérations : 8 opérations d'acquisition-amélioration de logements locatifs sociaux sur
Marseille, suite à la caducité des délibérations de garantie d'emprunt initiales.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lors de la Commission permanente du 9 septembre 2016, le Département a accordé à la SA UES Habitat Pact Méditerranée, nouvellement dénommée Coopérative Soliha Méditerranée – BLI, onze garanties d'emprunt dans le cadre d'opérations d'acquisition-amélioration de logements sociaux.

Pour huit de ces opérations, les délibérations de garantie d'emprunt dont la durée de validité est de 24 mois, sont devenues caduques. L'organisme n'a pas pu contracter les emprunts garantis dans les délais. L'organisme sollicite de nouveau le Département pour chaque délibération votée par le Département devenue caduque. Celles-ci représentent un montant total d'emprunts de 376.795,00 € à garantir à 45%, soit 169.557,75 €. Le volume et les caractéristiques de ces emprunts, présentées en annexe au rapport, demeurent inchangés (index, taux, durée...).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de la Coopérative Soliha Méditerranée – BLI s'élève au 01/01/2018 à 699.661,64 €. Cet encours représente 0,05% de l'encours garanti des organismes HLM et 0,05% de l'encours total garanti.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de bien vouloir prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL